

# QUEL EST LE MONTANT DE MA COTISATION ?

LA COTISATION EST ADAPTÉE  
À VOTRE SITUATION FAMILIALE :



7 €/mois

## FORMULE INDIVIDUELLE

Pour une personne  
seule



10,50 €/mois

## FORMULE FAMILLE MONOPARENTALE

Pour un adulte  
avec enfant(s)



17 €/mois

## FORMULE FAMILLE

Pour un couple  
avec enfant(s)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

VOTRE GARANTIE ACCIDENT  
EST COMPOSÉE DE :

GARANTIES ADULTES		GARANTIES ENFANTS	
CAPITAL COUP DUR	CAPITAL DÉCÈS/INVALIDITÉ	CAPITAL COUP DUR	PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSÈQUES**
500 € la 1 <sup>ère</sup> année	10 000 €	100 €	4 000 €

### Votre capital coup dur (garantie adulte) fonctionne de la façon suivante :

la 1<sup>ère</sup> année son montant est de 500 €, s'il n'est pas utilisé il augmente chaque année de 250 €. À l'inverse si vous subissez un sinistre dans l'année, il sera réduit d'autant.

Le seuil minimum du capital est de 250 €, son plafond est de 1 000 €.

\* Dans la limite des conditions de la garantie.

\*\* Dans la limite de la dépense réelle. Déduction faite des prestations indemnitaires perçues par ailleurs de la MNH, de MNH Prévoyance ou d'un autre organisme d'assurance couvrant le même risque.